

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6287**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Aménagement du paysage spécialité Aménagement paysager (conception, gestion, entretien)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université d'Aix-Marseille I, Président de l'université d'Aix-Marseille I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un spécialiste de l'aménagement du paysage dans ses dimensions de conception, de gestion et d'entretien. Il produit les documents nécessaires à l'élaboration du projet ou de l'étude. Il recueille les informations nécessaires à la compréhension du projet ou de l'étude auprès du concepteur et met au point une méthodologie d'action pour élaborer des documents et restituer le projet ou l'étude. Il traduit les idées du concepteur en images et en textes à l'aide de techniques manuelles et informatiques nécessaires en utilisant un système d'information géographique (SIG), des logiciels de CAO/DAO, de photomontage et de retouche d'image et de gestion de base de données. Il réalise la mise en page d'un document de présentation du projet ou de l'étude à l'aide de l'outil informatique.

Il produit les documents nécessaires à la réalisation du projet. Il élabore les pièces administratives utiles au projet à l'aide de l'outil informatique. Il réalise manuellement ou informatiquement les plans techniques, les métrés, les pièces graphiques utiles au projet...

Il assure la gestion du chantier. Il vérifie sur le chantier l'adéquation entre la réalisation et le cadre défini par le cahier des charges. Il prépare les réunions de chantier. Il réalise les actualisations de plans ou de pièces écrites en fonction des besoins du chantier en utilisant les outils et/ou matériels adaptés (logiciels de gestion de chantier par exemple).

Il prend en charge la veille informatique et technique et la recherche de nouvelles références documentaires. Il définit un mode de gestion des informations (organisation, classement, actualisation, archivage). Il recueille toute forme d'information utile (techniques, matériaux, végétaux, tarifs). Il suit l'évolution des outils informatiques liés à la conception de projet d'aménagement paysager et à la gestion de l'information pour faire des propositions d'achat et assurer la gestion interne des matériels utilisés.

Il assure des opérations de communication et de relations extérieures. Il échange des données et documents techniques avec le commanditaire et lui présente les pré-projets et projets finalisés. Il établit des partenariats privilégiés avec les fournisseurs de la filière du paysage, les entreprises et institutions. Il conduit des réunions et rédiger des comptes rendus. Il prend en charge des actions d'animation culturelle autour du patrimoine paysage et environnemental.

Il maîtrise les techniques d'analyse de site dans le cadre d'une lecture de paysage, l'identification des végétaux (botanique générale et appliquée, phytosociologie et ethnobotanique, notions phytosanitaires), les techniques manuelles de représentation graphique et les systèmes et outils informatiques et les méthodes de gestion de projets et de planification de chantiers. Il maîtrise les bases de la pédologie et du génie hydrologique.

Il connaît le fonctionnement des institutions, des réglementations publiques et des sources de financement en aménagement paysager. Il a des notions d'histoire du paysage au rapport avec l'histoire de l'art et d'évolution des parcs et jardins dans leur contexte historique.

Il est apte à anticiper, planifier et coordonner des actions impliquant plusieurs partenaires, à gérer son temps et ses priorités, à se tenir aux objectifs fixés et à communiquer et à négocier avec les partenaires et acteurs. Il a des aptitudes relationnelles d'écoute, d'autonomie et d'esprit d'équipe, de rigueur et de sensibilité et de sens critique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans le domaine de la conception et de la démarche de communication en aménagement paysager

Il peut prétendre à un emploi de :

- Chef de projet paysage
- Gestionnaire de patrimoine arboré

- Collaborateur de concepteur paysagiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Enseignement général

Géographie, traitement des données et réglementation

Géographie humaine et physique

Représentations en paysage

Communication graphique en paysage

Modélisation technique du projet d'aménagement paysager

Mise en œuvre d'un projet d'aménagement paysager

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11/07/2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-provence.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :